



AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Caroline Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

AVIS DE MOTION

CONCERNANT LE RÈGLEMENT 73-81

RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Roy qu'à une séance ultérieure le Règlement Soixante-treize Quatre-vingt-un sera amendé concernant la tarification applicable pour l'année 2013 sur la gestion des rebuts et de la récupération.

Donné à Val-Alain le 19 novembre 2013.

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 19 novembre 2013 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 novembre 2013

Signée : _____
Caroline Fortin, directrice générale & secrétaire-trésorière